

CPES INSTRUMENTS A VENTS

Sur 2 années minimum	Cours ou activité	Tps cours hebdo	Evaluation	Divers
UE1 DISCIPLINE PRINCIPALE	Cours individuel d'instrument	1H	Contrôle continu	
	Traits d'orchestre Ornementation pour les instruments anciens	30 min 1H	Contrôle continu	
	Déchiffrage	30 min	Contrôle continu ou UV de DEM	
	Expression contemporaine ou ancienne	30 min	Attestation	
UE2 DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES	Pratique collective	2h	Attestation pour l'ensemble dirigé Contrôle continu ou UV de DEM pour la musique de chambre	3 moments par an dont une session en ensemble dirigé et une session en musique de chambre
	Une UE par an à valider parmi la liste ci-dessous			
	Instrument 2	30 min	Contrôle continu et attestation	Selon les places disponibles
	Percussions africaines	1H	Contrôle continu et attestation	
	Piano complémentaire	30 min	Contrôle continu et attestation	Selon les places disponibles
	Histoire de la musique	1H30	Contrôle continu et attestation	Si pas choisie en UE3 ou niveau COP (3H)
	Analyse	3H	Contrôle continu et attestation	Niveau COP
	Ecriture	1H30	Contrôle continu et attestation	Si pas choisie en UE3
	Composition	1H	Contrôle continu et attestation	
	Ornementation paléographie transcription	1H	Contrôle continu et attestation	
	MAA/Jazz	1H	Contrôle continu et attestation	
UE3 CULTURE FORMATION MUSICALE	Formation musicale	2H30 ou 3H	Contrôle continu ou UV de DEM	Niveau entrée II C 4 Validé
	Commentaire d'écoute (quand l'UV de FM est validée)	1H30	Contrôle continu et attestation	1 ou 2 ans dans le cycle
	Histoire de la musique (pour les francophones) ou écriture (pour les non francophones)	1H30	Contrôle continu ou UV de DEM	
	Analyse	1H30	Contrôle continu ou UV de DEM	
UE4 PREPARATION A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Connaissance de l'environnement professionnel	50 H sur 2 ans	Présence aux journées	Mutualisé sur l'Ile de France
	Participation aux master classes et aux projets pédagogiques	1H	Contrôle continu incluant prestations publiques	
	Concours d'entrée dans des établissements supérieurs		Résultat	

Pour les étudiants étrangers une attestation de niveau de français B1 sera exigée au plus tard en fin de première année de CPES